

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

entre nos deux pays, on aurait pu s'attendre à ce que ni l'un ni l'autre ne prennent d'initiatives néfastes, tout au moins durant la période des pourparlers.

Pourtant, que s'est-il passé depuis la rencontre de Québec entre le premier ministre et le président? Les États-Unis ont pris des initiatives. Ils ont imposé des droits sur les bardeaux, les tuyaux d'acier, le poisson de la côte est, le porc du Manitoba et de la Saskatchewan et maintenant sur le bois de construction qui représente des milliards de dollars pour l'économie canadienne.

C'est le 26 juin 1986 que les Américains ont annoncé qu'ils envisageaient une taxe sur le bois de construction canadien. Le ministre du Commerce extérieur de l'époque faisait le serment que le Canada se défendrait jusqu'au bout, utilisant tous les recours du droit américain, et avec les mêmes moyens qui avaient permis d'avoir gain de cause dans une situation identique quelques années plus tôt.

En nommant la nouvelle ministre du Commerce extérieur (M. Carney), le premier ministre déclarait: «Suivez-la bien!» Et nous l'avons fait. Le 30 septembre, la ministre faisait une première—et ce sont là ses paroles—et dernière offre aux États-Unis pour le règlement du différend en haussant en moyenne de 10 p. 100 les droits de coupe. L'industrie du bois de construction américaine a rejeté cette offre.

Que s'est-il passé depuis? Le 30 décembre, la ministre acceptait une autre offre finale, soit une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois de construction canadien. Pourquoi a-t-elle accepté cela? Elle a déclaré à la Chambre qu'en permettant le retrait de la requête, l'accord éviterait que la politique des États-Unis sur les droits compensateurs prenne une tournure dangereuse. Elle déclarait également qu'un des points essentiels des négociations voulait qu'en échange de l'accord négocié, la requête présentée par des groupes de pression des États-Unis, la *U.S. Coalition for Fair Lumber Prices*, soit retirée.

● (1650)

A en croire la ministre, cet accord signifiait que la question du bois d'oeuvre était laissée de côté et que la Commission du Commerce international des États-Unis ne rendrait pas de décision qui aurait établi un précédent pour les autres secteurs et les autres industries. Autrement dit, nous n'aurions pas à craindre que cette situation se répercute sur les autres secteurs, mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Voici ce que le *Financial Post*, l'un des deux principaux journaux qui s'adressent au monde des affaires, a publié le 5 janvier 1987 dans un article intitulé: «Les Américains fixent les règles du jeu»:

Le mois dernier, la Commission fédérale de réglementation de l'énergie, à Washington, a décidé que le Canada devait modifier la façon dont il facturait depuis longtemps ses clients américains qui lui achètent du gaz pour l'adapter aux méthodes américaines. Ces exigences qu'Ottawa conteste pourraient obliger les exportateurs de gaz canadiens à absorber la majeure partie des coûts d'expédition jusqu'à la frontière au lieu de les faire payer à leurs clients américains.

Le *Financial Post* du 12 janvier estime que cela pourrait coûter 450 millions de dollars aux compagnies de gaz du Canada. Cela montre bien que l'entente ratifiée par le gouvernement n'a pas mis fin aux difficultés de nos industries extractives et probablement pas non plus à celles de nos industries de fabrication, car les intérêts américains vont essayer de protéger leurs marchés.

Dans le même article du *Financial Post* du 5 janvier 1987, nous pouvons lire ceci:

Un regroupement de producteurs de charbon et d'électricité qui s'est récemment formé aux États-Unis déclare, par exemple, que du fait que les compagnies d'électricité canadiennes comme Manitoba Hydro, B.C. Hydro, Hydro-Québec et Hydro-Ontario appartiennent au gouvernement provincial, elles peuvent emprunter à moindre coût et ne pas payer d'impôt, ce qui représente une subvention importante pour les exportateurs canadiens d'électricité. Il se peut qu'ils intentent bientôt une action.

Ma province, le Manitoba, a investi des milliards dans la construction d'une nouvelle centrale électrique parce qu'elle a pu conclure des accords avec des clients des États-Unis, de grandes compagnies de services publics, pour vendre de l'électricité aux États qui pourront la distribuer à la clientèle à un prix moins élevé que l'électricité provenant d'autres sources. Le premier ministre du Québec propose d'élargir le complexe hydro-électrique de la baie James, car il veut vendre de l'électricité au nord-est des États-Unis.

Si les compagnies de services publics et les producteurs de charbon américains s'opposent à la vente de l'électricité en invoquant les mêmes arguments que pour le bois d'oeuvre, cela risque d'avoir de très graves répercussions au Canada. La ministre à propos de laquelle le premier ministre a dit: «Regardez-la faire», s'est orientée dans une voie qui a été désastreuse pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Elle a invité les producteurs d'électricité et de gaz naturel et sans doute aussi l'industrie sidérurgique et automobile, entre autres, à faire la même chose et à profiter du précédent que les Américains ont pu établir pour bloquer les importations canadiennes.

Le gouvernement a commis une grave erreur en décidant de ne pas défendre sa cause comme il aurait dû le faire et comme la loi américaine le lui permettait. Cela aura de très graves conséquences pour des centaines de milliers de Canadiens. Mon parti ne peut l'accepter et nous allons nous y opposer par tous les moyens ici-même et à l'extérieur si nous le pouvons.

[Français]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'exprimer sur ce très controversé projet de loi C-37. Lorsqu'on parle de ce dossier, on parle évidemment d'un dossier qui fait en sorte que des dizaines de milliers de Québécois y trouvent un gagne-pain intéressant à tout point de vue. Quand on voit la façon dont a cheminé ce dossier dans la négociation, je pense, monsieur le Président, qu'on doit systématiquement et très vigoureusement s'opposer à ce genre d'entente, et ce pour un certain nombre de raisons.

J'ai écouté avec énormément d'attention plusieurs intervenants du parti ministériel qui ont dit en substance à peu près ceci: Écoutez, l'entente que nous avons signée avec les États-Unis est excellente. Elle est excellente pour une raison, c'est que les 15 p. 100 qui représentent somme toute environ 600 millions de dollars, au lieu et place de les payer aux Américains, ces 600 millions, on va les garder au Canada. Cela semble être le motif et les raisons pour lesquels on endosse et pour quoi on appuie ce fameux projet de loi. Mais, monsieur le Président, je vous soumets très respectueusement que pour accepter cette logique, pour accepter ce raisonnement, il faut au départ présumer qu'effectivement, les États-Unis auraient eu gain de cause dans l'imposition d'une taxe. A mon sens, je pense que le précédent, parce que ce n'était pas la première